

L'assainissement empoisonne la santé, les eaux et les portefeuilles

ÉCRIT PAR LECOURRIERDEGUADELOUPE.COM / PIERRE-ÉDOUARD PICORD

6 février 2026



La Chambre régionale des comptes (CRC) de Guadeloupe sonne le tocsin dans son rapport de 98 pages publié le 2 février : l'état de l'assainissement en Guadeloupe « constitue d'abord une menace directe pour la santé de la population et la préservation des milieux naturels ».

La population est de plus en plus exposée à des risques sanitaires. Les eaux usées rejetées dans le milieu naturel contiennent des micro-organismes pathogènes vecteurs de maladies transmises par les matières fécales humaines. La preuve est chiffrée : sur les 107 sites de baignade répertoriés et analysés, la part classée en « excellente qualité » est tombée à 64 % en 2025, contre 80 % en 2021. Outre les fermetures définitives, d'autres plages font régulièrement l'objet de fermetures comme à Petit-havre au Gosier en avril 2025 (photo ci-dessus).

Eaux polluées, santé en péril

Cette dégradation a conduit à l'interdiction de huit sites : Dolé à Gourbeyre, Diane à Petit-Bourg, Fond Helliot à Deshaies, Petit-Pérou à Capesterre-Belle-Eau ; et pour les eaux de mer les plages de Viard à Petit-Bourg, d'Anse-à-Sable à Bouillante, les Basses à Grand-Bourg Marie-Galante et Petit-Anse à Vieux-Habitants. La responsabilité de l'assainissement dans la dégradation de la qualité des eaux de baignade est très largement établie.

Dès 2021, le responsable du service santé et sécurité de l'environnement extérieur de l'ARS Guadeloupe alertait : « *Si cette évolution se poursuit, dans dix ans, il ne restera plus en Guadeloupe de points de baignade conformes* ». La pollution, issue de réseaux « vétustes et fuyards » qui ne captent qu'un tiers des effluents, et de stations « non conformes ou à l'arrêt », accélère le pourrissement des eaux côtières et contribue directement au blanchiment des coraux et à la dégradation des herbiers.

Les racines du désastre

La gouvernance, censée piloter la crise, est elle-même paralysée et opaque. Face à cette urgence globale, le syndicat unique de l'eau et l'assainissement (Smgeag) a présenté son schéma directeur de l'assainissement en juin 2025. Mais la structure créée en 2021 pour centraliser les compétences explique « ne pas connaître l'intégralité de son patrimoine », héritant de plans « très rarement à jour » à l'exception d'Eau d'excellence. La compétence assainissement reste « sous-priorisée », reléguée derrière la crise de l'eau potable, tandis que les élus du syndicat, « peu assidus », valident des décisions à l'unanimité dans des débats en comité syndical sans animation.

Sur le terrain, la gestion opérationnelle est explosive et déficiente. La CRC décrit un cercle vicieux où le manque de maintenance préventive, l'absence de pièces de rechange et une télégestion quasi inexistante rendent le système extrêmement vulnérable. « Une simple pièce manquante peut arrêter une station pendant des mois », ce qui entraîne des rejets directs en mer, dans un contexte où les agents sont parfois insuffisamment formés pour faire face.

Le plus grave réside dans l'arrêt total du contrôle public. Pour l'assainissement non collectif (ANC), qui concerne 56 % de la population, le service public « ne réalise pas les contrôles réglementaires obligatoires depuis 2013 ». Il en résulte un parc où 78 % des installations sont estimées non conformes, exposant les riverains à des pathogènes et à des émanations toxiques, tandis que le Smgeag « n'utilise pas les outils réglementaires » pour sanctionner, laissant la situation hors de tout diagnostic.

L'impasse financière

Le modèle économique du service est en faillite avérée. Le rapport dévoile un gouffre abyssal entre le coût réel du service (6,43 €/m³) et le prix facturé à l'usager (2,98 €/m³), pourtant déjà supérieur de 29 % à la moyenne nationale. Avec un taux de couverture de seulement 46,3 %, le déficit d'exploitation chronique de 12 millions d'euros par an a creusé un trou de 33 millions fin 2024, que seules des « aides d'urgence de l'État » permettent de masquer temporairement.

Cette crise financière s'alimente de scandales de gaspillages passés. Des « dizaines de millions, notamment de fonds européens » ont été injectés dans des infrastructures aujourd'hui à l'abandon. Le symbole de cette dilapidation est la station de Capesterre Belle-Eau : construite pour 10 millions en 2013, elle n'a jamais fonctionné, a été pillée, et sa remise en état est aujourd'hui estimée à 5,7 millions, transformant l'investissement

public en pure perte.

Dans ce contexte, le plan d'investissement de 715 millions d'euros en 20 ans pour remettre à niveau le réseau d'assainissement, les stations d'épuration et postes de refoulement prend des allures de saut dans le vide. Ce schéma directeur, dont 365 millions sont jugés prioritaires sous 5 ans, doit être mis en œuvre par des structures - le Smgeag ou sa régie autonome créée en janvier dernier et opérationnelle sous 18 mois - qui ignorent précisément ce qu'elles gèrent et évoluent dans un territoire où les outils de contrôle sont délibérément laissés inutilisés.

La question centrale est : quels mécanismes contraignants de traçabilité des investissements, de redevabilité des gestionnaires et de suivi des résultats seront mis en place pour éviter que ce nouveau fleuve d'argent public ne se perde, une fois de plus, dans le gouffre d'une gestion opaque ?